



Ville de
Pesmes

Forts de notre passé, acteurs de notre avenir.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2024

à 18 heures 30.

PROCÈS-VERBAL adopté en séance du 04/12/2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-quatre et le 13 novembre 2024, à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PESMES, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la **Mairie** sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Messieurs et Mesdames : Isabelle BOUCLANS, Aline BOUILLOT (a quitté la séance à 19 h 30) Catherine BOURGEOIS, Frédéric COUDOT, Jean-Pierre COURIOL, Sandrine DESNOYERS, Yves GUSMINI, Frédéric HENNING, Christian KITA, Dominique MAURICE, Maryse MOUGEL, Brigitte SEITZ.

Absent(e)s excusé(e)s : Agnès BRIAND (pouvoir à Frédéric HENNING) - Virginie JURET (pouvoir à Sandrine DESNOYERS) - Jacques MARTIN-VERDIÈRE (pouvoir à Dominique MAURICE).

A été nommé secrétaire de séance : **Dominique MAURICE**.

Le compte-rendu de la séance du 16 octobre 2024 est adopté à l'unanimité moyennant les quelques petites remarques de Catherine BOURGEOIS.

ORDRE DU JOUR

1/Convention RGPD 2025-2026 (Règlement Général de Protection des Données)

Le Centre de gestion 70 et celui de Meurthe & Moselle proposent conjointement à leurs collectivités un service d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au **Règlement Général de Protection des Données (RGPD)**. La commune de PESMES a adhéré déjà à ce service. La convention actuelle qui formalisait ce partenariat arrive à échéance le 31 décembre 2024. Une nouvelle convention est proposée aux collectivités avec effet au 1er janvier 2025.

Par cette nouvelle convention RGPD, nous pourrons avoir l'accès aux deux natures complémentaires de services déjà mises à notre disposition :

1. Un socle de base étendu de prestations de conformité au RGPD, auquel l'adhésion de la collectivité à la convention donne droit ainsi qu'un accès sécurisé à l'Espace RGPD contenant des fonctionnalités permettant de piloter facilement notre mise en conformité.
2. De manière facultative et à tout moment, à la demande de la collectivité, plusieurs types de prestations à l'acte, facturées spécifiquement sur la base d'un devis préalablement accepté tel que la réalisation d'un audit avec constitution du registre des traitements, la réalisation de missions « Cybersécurité », une préparation à un contrôle de la CNIL ou encore l'accompagnement des référents RGPD ...

Date de la convocation
07/11/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la nouvelle convention et autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires. **Adopté à l'unanimité.**

2/demande de subvention « vidéo protection »

Dans le cadre de la vidéo protection, afin d'avoir une idée sur le plan de financement, un devis a été réalisé par la société JET10EIL dont le montant s'élève à 43.551€ HT + maintenance annuelle de 4.355, 10 € HT ou en location à 1.123, 62 €/mois sur 60 mois maintenance comprise. Le Maire indique que nous pourrions bénéficier d'une subvention. Les nouvelles conditions de la DETR (dotation) ne peuvent pas nous faire espérer plus de 30%. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de lancer cette opération,
- de solliciter une aide financière à l'ETAT au titre de la DETR et solliciter toute autre subvention possible.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer et déposer les dossiers correspondants.

Adopté à l'unanimité.

3/ ACTP 2024 (Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle)

Chaque année, nous devons adopter les Attributions de Compensation de la taxe professionnelle.

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu le montant de 54.235 € € fixé par la CLECT pour PESMES le 26/09/2024 en conseil communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de voter l'ACTP définitive 2024 présentée par le Conseil Communautaire du Val de GRAY. **Adopté à l'unanimité.**

4/ Inondations.

Le Conseil Municipal a une pensée pour la Commune de VALENCE (Espagne) qui a été fortement touchée par les inondations. PESMES a connu une coulée de boue en août 2024. Nous avons pu réaliser plusieurs actions, et dans les échanges avec les services de l'Etat et du Département, l'idée de réaliser une étude complète sur la gestion des eaux pluviales a été évoquée. Un devis a été demandé dont le montant s'élève à 11.968 € HT. Dans l'immédiat, plusieurs travaux ont déjà été entrepris. Le sujet est multi-facteurs :

- Urbanisation / imperméabilisation
- entretien des fossés, nivellement du champ
- Les canalisations en aval en mauvais état certainement, peuvent être colmatées.

D'autres cabinets vont être sollicités. Maryse MOUGEL propose de solliciter le cabinet CASSANI. Le Maire propose également une réunion avec les propriétaires concernés par les zones inondables. A suivre.

QUESTIONS DIVERSES

- **Le Maire** : 1) informe d'une circulation interdite route de Malans en direction de Thervay jusqu'au 20 décembre. 2) donne les dates des différentes réunions et manifestations : 19/11 commission voirie - 4/12 Conseil Municipal - 14/12 marché de Noël - 05/01 vœux du maire et 12/01 repas des aînés. 3) se rendra le 14/11 à la cérémonie « 7^{ème} édition des lauriers des collectivités locales de Haute-Saône 2024 » pour la remise du prix du plus beau village de Haute-Saône élu par les lecteurs de l'Est Républicain.

- **Christian KITA** fait part du lancement de la préparation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et des travaux préparatoires en cours. Il invite par ailleurs ses collègues à étudier le diagnostic élaboré au sujet du Plan Local de l'Habitat en cours de préparation dans le cadre de la CCVG. Il insiste enfin sur l'importance de ces deux

dossiers complémentaires, décisifs pour l'avenir de la commune et la nécessité de s'impliquer.

-**Yves GUSMINI** : informe de la mise en place des pancartes signalétiques dans Pesmes avec Christian KITA. Remerciements à Jean-François CLAIR qui a offert les panneaux.

-**Dominique MAURICE** : demande ce qu'il advient de la vente des terrains de Glanot ? Le Maire indique qu'un géomètre sera sollicité et précise que le secteur est concerné par d'éventuelles fouilles archéologiques.

-**Brigitte SEITZ** : regrette ses absences et présente ses excuses à propos de sa participation aux réunions du conseil et de son implication dans la vie communale.

-**Sandrine DESNOYERS** : fait le point sur le dernier Conseil d'Ecole. A ce jour il n'y a pas de problème avec la carte scolaire. Par ailleurs, les effectifs risquent d'être en diminution mais Maryse MOUGEL indique que si le parc locatif augmente il y aura plus d'enfants à l'école. Le Maire précise qu'au niveau de la Haute-Saône l'effectif est également en baisse (- 400 enfants).

-**Aline BOUILLOT** : sollicite des aides (main d'œuvre) pour le marché de Noël. Elle fait le point sur les nouvelles décorations installées dans Pesmes et des sapins à commander. Elle informe du lancement du concours de la plus belle vitrine des commerçants. Le gagnant sera récompensé. Les 4 vitrines des commerces vides de la grande rue seront décorées le 04/12 à 14 h par les enfants. Pour l'arbre de Noël à la maison pour tous, 65 enfants ont été invités ; un goûter sera organisé.

-**Isabelle BOUCLANS** : le repas des aînés aura lieu aux Jardins Gourmands le 12/01. La Main de l'amitié offrira le champagne. La maison de retraite sera contactée pour connaître le nombre de personnes valides qui assisteront au repas. Des colis pour les personnes Pesmoises des autres maisons de retraites seront confectionnés par la pharmacie de Pesmes qui octroie une remise. Donne le compte rendu de la réunion avec le club de Foot qui a eu lieu le 4/11 avec les élus de la commission et les responsables de l'USPVM (celui-ci est mis à disposition au secrétariat). Elle indique que Jacques MARTIN-VERDIERE apporte son soutien à la jeune arbitre agressée récemment. En ce qui concerne l'entretien des vestiaires et divers travaux sur le stade, le Maire précise avoir signé plusieurs devis. Une convention détaillée sera établie entre la Mairie et le club de foot.

-**Maryse MOUGEL** communique les dates des manifestations du théâtre municipal des Forges : le 22/11 l'arbre à sang - le 23/11 concert Bernard BRETIN - le 06/12 conférence sur le lynx.

La séance est levée à 20 h 10.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Le Maire,

Frédéric HENNING

